

## Conseil municipal du 9 novembre 2022

### Intervention d'Odile Maurin

#### Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les conseillers, chers collègues,

Je vais évoquer successivement les nombreux problèmes que posent vos décisions, M. Moudenc, prises en tant que maire.

Concernant Mme Lorient qui, je le rappelle, a tenté de se suicider dans les locaux de la mairie en 2014 ce qui a été reconnu comme un accident de service imputable à la collectivité, vous auriez dû obtenir une autorisation de défendre pour chaque procédure. C'est pourquoi nous allons interpellier le préfet quant au contrôle de légalité qu'il doit exercer sur vos décisions. Vous aviez obtenu une autorisation de défendre pour les trois premiers dossiers en 2017, puis plus rien malgré de nombreuses autres procédures. Pourquoi n'avoir pas demandé à l'époque ces autorisations ? Et pourquoi tenter de régulariser ces dizaines d'irrégularités des années après, comme dans vos deux décisions du 13 septembre dernier par exemple ? Les procédures qui sont amalgamées ont été introduites pour certaines depuis 2020 et vos tentatives de régularisations oublient encore certaines procédures.

Ces essais de régularisations a posteriori apparaissent illégaux puisque rétroactifs, car aucun fait extérieur n'empêchait la collectivité de les prendre à l'époque.

Ce comportement semble suspect, à tout le moins étrange pour une Ville possédant un service contentieux et un service ressources humaines.

Dans ces décisions, nous découvrons aussi 20 contentieux que des agents ont été obligés de lancer à l'encontre de la collectivité. Il est particulièrement inquiétant de noter qu'une douzaine d'entre eux sont liés à des situations en lien avec la santé ou le handicap des agents.

Nous notons 2 maladies professionnelles, 9 accidents de service, 1 inaptitude contestée, 1 harcèlement moral et 1 retraite pour invalidité. Le nombre de contentieux semble augmenter depuis 2020 et cela en dit long sur le climat qui règne dans la collectivité et sur le sort réservé aux agents les plus vulnérables. Beaucoup de ces agents sont en catégorie C avec beaucoup d'agents techniques, démontrant une nouvelle fois la pénibilité qui existe sur certains métiers et que vous avez d'ailleurs refusé de reconnaître à l'occasion de la négociation des 1607h. Je pense notamment aux agents des écoles, des crèches, aux ATSEM et à bien d'autres. De plus, votre réorganisation générale dans le cadre de PROXIMA commence déjà à produire et à aggraver la souffrance au travail. Comment ne pas s'inquiéter quand on ne sait pas où on va travailler et avec qui tout en étant obligé de se positionner ?

N'oublions pas non plus les requêtes de 8 des agents recrutés en CDD pour exercer les fonctions d'animateurs dans les centres de loisirs durant les vacances de printemps 2021 à qui vous refusez le paiement de leur rémunération sous prétexte de la fermeture de ces centres en raison de l'épidémie de COVID 19 alors que des contrats de travail avaient été signés.

Quand on sait la difficulté pour un simple particulier de saisir la justice et surtout d'avoir les moyens de se payer un avocat, il est évident que toutes ces plaintes à l'encontre de la collectivité ne sont que la face émergée de l'iceberg.

Nous sommes inquiets aussi de la requête qu'a dû déposer le syndicat Sud pour demander l'annulation d'une note de service qui restreignait le droit de grève et instaurait un service minimum sans négociation préalable ni passage en comité technique tel que le prévoit pourtant la loi.

Nous avons aussi appris que le préfet veut de nouveau retoquer vos délibérations sur la mise en œuvre des 1607h et sur la nouvelle organisation du travail, ce qui montre que malgré l'importance de votre service juridique et vos adjoints professionnels du droit, vous avez un vrai problème avec le respect du cadre légal. Il ne faudrait pas que vos approximations sur le plan juridique conduisent à de nouveaux reculs des droits en matière de maintien de certains avantages de rémunération pour les agents. Nous y serons attentifs.

On apprend aussi au détour de vos décisions que vous allez expérimenter des solutions d'intelligence artificielle et alors même que l'usage de cette technologie inquiète de plus en plus de monde, cette question n'est même pas débattue au conseil. Aussi, vous logez des gens à des loyers dérisoires et on ne sait même pas pourquoi. Et pour certaines décisions, on ne sait toujours pas à quel prix vous mettez à disposition de l'espace public. On ne sait pas non plus pourquoi Monsieur Temmar, après avoir manifesté récemment devant le Capitole en vous mettant en cause, obtient finalement avec sa famille des emplacements lucratifs devant le stadium. Pourquoi ce monsieur qui a mené une campagne active et homophobe dans les quartiers en votre faveur a-t-il été choisi plutôt qu'un autre ? Alors que dans le même temps vous retirez une autorisation à un toulousain d'occuper un emplacement sur le marché des allées Jules Guesde.

Inquiétudes aussi de constater que vous comptez faire appel à un architecte qui s'est illustré dans sa méconnaissance des règles d'accessibilité pour justement réaliser la mise en accessibilité d'un des joyaux de notre patrimoine, Saint-Pierre des Cuisines.

Intéressant aussi de voir que vous mettez près de 40 000€ pour une étude sociologique sur les Jeunes mineurs et majeurs étrangers non accompagnés, quand dans le même temps vous n'êtes pas capable de répondre à votre devoir d'humanité lorsque vous demandez la force publique contre eux comme cet été. Sûrement votre manière de vous montrer bon chrétien.

On ne sait toujours pas vraiment pourquoi vos décisions sont prises. C'est inquiétant de voir autant de pouvoir donné à un seul homme sans que l'opposition ne soit mise en situation de comprendre complètement ce qui préside à ces décisions.